

Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), *Chronique sociale*, 2018.

Exemple des Centrales villageoises¹

EXERCICE 3.4. Le projet ou des éléments du projet sont-ils accessibles ?		
1. Le projet ou des éléments du projet sont-ils disponibles à proximité ?	<u>Oui</u>	Non
Si oui :		
- pour qui est-il disponible (groupe social, organisation, institution) ?	Pour les habitants, les entreprises, les collectivités locales.	
- de quelle manière (en temps, distance et coût) ?	Des réunions publiques ont été organisées dans les villages pour les informer et les mobiliser. La communication a été réalisée pour toucher le plus de monde possible (ex. information sur les marchés) et les lieux et les horaires ont été définis également en ce sens. Le montant de l'action pour prendre part aux sociétés locales (entre 50 € et 100 € selon les cas) a été défini pour être accessible au plus grand nombre. Des parents et des grands parents ont notamment pris et offert une ou quelques actions à leurs enfants ou petits-enfants. La gestion des centrales villageoises et de l'association nationale est transparente. L'information de tous est importante. Le site internet diffuse régulièrement des bilans. Tout actionnaire peut s'impliquer dans les projets de la centrale et dans la gestion de la société en intégrant le conseil de gestion.	
2. La capacité d'accueil physique et social est-elle suffisante ?	<u>Oui</u>	Non
Pourquoi ?	Tout le monde peut prendre des parts à la société locale. Le montant n'est pas limité, car une centrale villageoise peut envisager d'investir dans l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques sur le territoire. Les possibilités de développement ne sont pas encore limitées en raison du nombre de toits disponibles.	

¹ Voir présentation des centrales villageoises dans l'exercice 1.5.

3. La disponibilité du projet génère-elle des exclusions, des fractures, des inégalités ?	<u>Oui</u>	Non
- Si oui, lesquelles ?	<p>L'accès à ce type de projet est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les individus, s'ils sont sensibilisés, s'ils ont connaissance et s'ils peuvent participer à ce type de démarche localement (existence d'un projet) ; - pour les villages : <ul style="list-style-type: none"> o si le raccordement au réseau électrique est possible ; o si les élus locaux sont sensibles et soutiennent ce type de démarche (énergies renouvelables, démarche participative et épargne citoyenne) ; - s'il existe des compétences locales pour animer et coordonner la phase d'émergence et de mise en place de la centrale villageoise ; - si des financements publics sont possibles pour l'animation du projet au démarrage... <p>Le montant de l'action (entre 50 € et 100 €) reste encore élevé pour des publics à faible revenu.</p>	
- Cela suppose-t-il des adaptations ?	<u>Oui</u>	Non
- Si oui, lesquelles ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les individus : sensibiliser, informer et accompagner la création de projets locaux. - Pour les villages et les collectivités : sensibiliser, informer, former, accompagner les élus locaux à l'intérêt, la plus-value et aux modalités de mise en place de ce type de projet. - Identifier les acteurs susceptibles d'animer ce type de démarche et les former. - Soutenir des politiques publiques en faveur de l'émergence de ces projets (financement...). 	
4. Le projet ou des éléments du projet sont-ils déjà utilisés ?	<u>Oui</u>	Non
Si oui :		
- quels éléments du projet ?	Tous les éléments du projet sont utilisés largement.	
- par qui (individus, collectifs, organisations et institutions) ?	Habitants, entreprises et collectivités de plus d'une trentaine de territoires ruraux.	